

CHARTRE LUDOTHÈQUE

I. CONDITIONS D'UTILISATION

Les jeux de la ludothèque sont accessibles à toute personne fréquentant la médiathèque. Les utilisateurs ont l'obligation de jouer sur place, aucun jeu ne doit quitter les locaux.

Des espaces de jeux (tables, chaises, tapis pour les petits) sont mis à disposition dans les locaux de la médiathèque.

II. ACCUEIL DES MINEURS

Les personnes utilisatrices de la structure doivent accompagner leurs enfants de moins de douze ans dans leurs jeux, exercer une surveillance, assurer le rangement des jeux et veiller au savoir vivre. Il appartient aux accompagnateurs de vérifier que les enfants utilisent des jeux adaptés à leur âge.

A partir de onze ans révolus, les enfants peuvent venir librement, à condition qu'ils soient suffisamment autonomes dans leurs allées et venues. Ils demeurent sous la responsabilité du ou des parents/responsable légal. La commune ne pourra voir sa responsabilité engagée si un enfant quitte seul la structure.

III. RESPECT DES ÉQUIPEMENTS

Les usagers sont tenus de remettre en place les jeux dans l'état où ils les ont trouvés. Il est notamment interdit d'annoter, de plier, de jeter et de mettre en bouche les jeux. L'utilisation des jeux d'une manière non conforme à leur destination est proscrite.

Le jeu sur place doit se faire dans le respect des espaces de jeux aménagés. Le tapis réservé aux tout-petits est accessible uniquement lorsqu'on est déchaussé.

Pour permettre à chacun de trouver un espace de jeu propre et dégagé, le mobilier doit être remis à sa place.

L'utilisateur est tenu de signaler les dommages, accidentels ou dus à l'usure, qu'il a éventuellement provoqués ou simplement constatés sur les jeux. Aucune réparation ne doit être entreprise par l'utilisateur. Les réparations sont effectuées uniquement par le personnel qualifié du service. En cas de détérioration rendant le jeu ou le jouet inutilisable, il sera demandé à l'adhérent de le remplacer à l'identique.

IV. RESPECT DES PERSONNES

Pour mieux vivre ensemble dans les locaux, il est demandé aux usagers de faire preuve de respect : des personnes, du lieu, du matériel ainsi que du libre choix de chacun. Ils ne devront en aucun cas être source de nuisances pour les autres usagers et le personnel.

Pour le confort de tous, le volume sonore doit être agréable : parents et enfants doivent éviter les cris et adopter un volume sonore qui ne soit pas gênant pour les autres usagers. La violence verbale ou physique est strictement interdite envers un autre adhérent ou le personnel de la ludothèque. Il est interdit de jeter les pièces des jeux au sol et surtout sur les autres.

Chaque usager de la Médiathèque- Ludothèque s'engage à se conformer et à respecter la présente charte. A défaut, l'utilisation des jeux pourra lui être refusée.